

ce 23^e jour du mois d'octobre 1731.

J'ay

1731. Donné La Bénédiction nuptiale à Jean

mariage Chassefeyre fils Legitime, le naturel à Jean
de Jean et à Helene Fontanges mariés du village de
Chassefeyre
du village de
Cayla et naturelle à Jean, et à Marie Imbert
mariés dud. village, après les y avoir disposés
par la reception du sacrement de penitence,

Les avoir fiancés suivant l'usage du diocèse
de rodes, et avoir proclamé les bans dud.

mariage pendant trois dimanches au prône de
l'église parroissiale S^t Cécile, et S^t Julite,

Sans qu'il mait paru d'autre Impechement
Canonique, ou Civil, que celui du troisieme

ou quatrieme degre de parenté, dont ils
obtenu dispense de Monseigneur L'evêque

de rodes Le 18. Jour du mois de septembre,
de la presente année, Comme il paroit par

L'acte de dispense, qui est devers moy. Fait
Et presentes du sieur Jerome piale du

maire de barrey, d'Antoine Cabrilhac du
village de Salajat par^e de Brouma, et

de Francois Chassefeyre frere dud. Eglise,
qui ont signé avec moy, et d'Antoine

Eymar garçon du lieu de Hueyre, qui
n'a heu signer de Ce requis. Fait à

Hueyre Les Jour, et an que de sus. Les dits
Eglise nous ont signé de Ce requis.

J'ay
Jerome piale. M^{re} prieur de
Hueyre